

# [Covid-19] (Zéro) déchet ?

*Les conseils de Zéro Waste France*



## Peut-on continuer à mettre en œuvre la démarche zéro déchet, zéro gaspillage durant cette période ? Y-a-t-il des pratiques à éviter ?

La crise sanitaire liée au COVID-19 que nous traversons actuellement n'est évidemment pas sans conséquences sur la gestion des déchets et remet en question certaines pratiques zéro déchet. Si la priorité reste de prendre soin de soi et des autres, Zero Waste France répond à quelques questions sur les possibilités de mettre en œuvre la démarche zéro déchet, zéro gaspillage pendant le confinement.

### Doit-on continuer à trier ses déchets ?

**Oui !** La CCBA continue d'assurer la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables. De manière générale>> Plus d'info sur page "[Covid19] et mes déchets".

### Peut-on continuer à trier les biodéchets ?

**Oui**, il nous apparaît d'autant plus **crucial aujourd'hui de réduire les déchets ménagers** sortants de nos logements : l'équipe de collecte pourrait être amenée à fonctionner en effectif réduit. Il est évident que réduire la production d'ordures ménagères grâce au compostage a tout son sens en cette période.

**Si vous avez un composteur ou lombricomposteur individuel**, rien ne vous empêche de continuer à l'alimenter avec vos biodéchets. Si vous avez une cour ou un jardin, et pas encore de composteur, c'est le moment ou jamais ! Quelques m<sup>2</sup> de surface au sol suffisent. On peut même composter en tas. Plus d'info sur le compostage.

**Pour les sites de compostage partagé**, nous vous conseillons de remplir l'attestation et de prendre toutes les précautions d'usage :

- \* réduire au minimum ses déplacements, avoir sur soi l'attestation de déplacement dérogatoire ;
- \* s'y rendre individuellement, maintenir des distances de plus d'un mètre si vous êtes plusieurs, éviter tout contact physique ;

- \* bannir temporairement (jusqu'à la levée de l'épidémie) l'apport de mouchoirs usagés dans les composteurs partagés ;
- \* laisser les bacs ouverts, enlever les couvercles
- \* pour les manipulations, porter des gants propres ou désinfecter les manches des outils etc. après utilisation ;
- \* se laver les mains soigneusement (même si vous avez porté des gants) après avoir manipulé les outils, les cadenas, les bioseaux, en faisant attention de ne pas porter les mains à la bouche, yeux, nez...
- \* dans la mesure du possible, imprimez (ou écrivez) et affichez ces précautions d'usage à l'entrée du site, sur le composteur...

## Faut-il continuer à mettre en œuvre la démarche zéro déchet, zéro gaspillage ?

En plus de l'impact environnemental, réduire ses déchets est un moyen de réduire la pression sur les services de collecte et de gestion des déchets. Il faut cependant éviter les pratiques qui vont à l'encontre des recommandations officielles : privilégiez le lavage des mains et des surfaces au savon ou au liquide vaisselle plutôt qu'au vinaigre blanc, utilisez des mouchoirs jetables à l'extérieur de votre domicile, etc.

## Peut-on acheter en vrac ?

Le Réseau Vrac a publié une série de recommandations pour les clients et les commerçants de magasins en vrac afin de limiter la transmission du Covid-19. Par précaution, certains commerçants n'acceptent plus les contenants de leurs clients mais vous pouvez continuer à soutenir leur activité en faisant vos courses chez eux et suivant les recommandations citées précédemment.

## Comment continuer à agir pour la réduction des déchets ?

D'une part, vous pouvez soutenir les commerçants qui continuent leur activité en vous fournissant auprès d'eux en denrées alimentaires (vente en vrac, producteurs locaux...). D'autre part, vous pouvez stocker les objets dont vous souhaitez vous séparer pour les donner quand ce sera possible au prochain espace de gratuité de la CCBA ou à une association (Emmaüs, ressourcerie...) ou les déposer dans un conteneur du Relais (collecte des textiles suspendue actuellement). Ce sera aussi un moyen de les aider à relancer leur activité après le confinement. Vous pouvez également éviter les achats d'objets neufs (notamment en ligne) et réparer, coudre ou fabriquer vos objets. Inscrivez-vous au Défi "Rien de neuf" pour découvrir les alternatives au neuf.

Zéro Waste France.